Dans l'adversité, on se serre les coudes. Les élus communautaires ont fait front commun vendredi sur les deux sujets majeurs abordés en conseil : la suspension du projet Arena et la situation de l'entreprise mérignacaise Cofinoga.

Si l'Arena n'était pas à l'ordre du jour officiel des débats, les élus ont profité d'une délibération sur la ZAC de Floirac pour aborder un dossier devenu incontournable après l'annonce, la veille, de l'arrêt du projet porté par la SAS Montecristo. Jeudi soir, le bureau de la CUB avait en effet décidé de ne pas renouveler la promesse de vente de son terrain au promoteur (lire notre édition de vendredi). L'incapacité de celui-ci à trouver des enseignes prêtes à s'installer dans la partie commerçante du projet, censée financer la construction de la salle de spectacle, a conduit la collectivité a reprendre la main quatre ans après le lancement du projet. Si en 2008 le choix de construction d'une Arena sur fonds entièrement privés, adossée à des commerces, avait suscité des débats importants parmi les élus (sur le choix entre Zénith et Arena, sur la localisation à Floirac ou au Lac ...) la décision de reprendre le dossier à zéro a au contraire fait l'unanimité. De même que la nécessité d'abandonner le volet concernant les surfaces commerciales (l'agglomération est déjà suréquipée) sans renoncer pour autant au projet de construire une salle de grande capacité. «C'est une bonne occasion qui nous est donnée de repenser le projet», a commenté Alain Cazabonne (Modem), faisant comme d'autres le constat que celui-ci avait été adopté un peu vite en 2008, dans la contrainte et l'urgence de la candidature de Bordeaux au titre de capitale de la culture 2013. Le président Vincent Feltesse le reconnaît lui-même :
« C'était un pari, ce pari a été perdu. C'est un échec ».

Nouveau projet cet été

Si le point de départ fait consensus, reste à voir maintenant comment l'unanimité résistera au débat sur le nouveau projet. Quelle dimension donner à la salle ? Comment la financer ? Où la situer ? Sur cette dernière question la discussion s'annonce moins vive qu'en 2008, l'essor de la rive droite et le lancement d'Euratlantique ayant atténué la contestation bordelaise. «Pour nous Floirac est un bon positionnement, qui s'inscrit dans un juste équilibre entre rive droite et rive gauche», a estimé l'adjoint bordelais Michel Duchène. Mais au-delà de ces déclarations de principe, le débat sera toutefois rouvert et le maire de Floirac Conchita Lacuey, qui a entrepris dès vendredi de rappeler les points forts de cette localisation, sait bien qu'elle n'est pas à l'abri de voir la future salle s'installer ailleurs. Plus globalement, les points de vue ont déjà commencé à s'exprimer sur les enjeux liés au nouveau projet : Alain Cazabonne (Modem) a demandé que l'avis des professionnels soit mieux pris en compte, Pierre Hurmic (Verts) a insisté sur la nécessité pour la CUB d'intégrer au débat la question de l'élargissement de ses compétences,

Max Guichard (PC) a proposé que l'espace libéré par les commerces soit utilisé pour une extension du MIN (marché d'intérêt national)... Bref, le groupe de travail créé dans le but de présenter à l'assemblée un nouveau projet d'ici juillet a du pain sur la planche.

Unanimité pour Cofinoga

Comme ils l'avaient fait pour Ford ou la Sogerma, les élus de la CUB ont affiché leur unité, toutes tendances confondues, dans le soutien aux salariés de Cofinoga à Mérignac menacés par la mise en oeuvre d'un plan social. Et la lettre que les élus ont reçu la semaine dernière de la part du président de BNP Paribas (actionnaire de Laser Cofinoga avec les Galeries Lafayettes), n'a pas répondu à leurs attentes. Baudouin Prot y annonce que «près de 100 postes de reclassement au sein des groupes actionnaires» sont déjà prévus. «BNP peut aller très au-delà des 100 postes» a répondu en séance le maire de Mérignac Michel Sainte-Marie, conforté par Alain Cazabonne : «Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il n'y a pas de justification à ce plan de licenciements». Dans la foulée, les élus ont adopté à l'unanimité une motion demandant «un moratoire sur les licenciement» et gardant comme objectif «zéro licenciements» pour le site de Mérignac.• **Sophie Lemaire**